

Les aménagements forestiers des forêts publiques du mont Ventoux

par Jacques GOURC

Cet article nous décrit la montée en puissance des différents peuplements issus des reboisements à travers les aménagements successifs des forêts du Ventoux. L'histoire de ces forêts au cours du XX^e siècle a vu la conduite avec succès de ces nouveaux peuplements vers des forêts de production, mais aussi les difficultés à poursuivre la production de bois de feu. Mais avant tout, depuis la fin du siècle dernier, la société désormais urbaine a un nouveau regard et de nouvelles attentes quant aux forêts et aux "espaces naturels". Ainsi, de la gestion forestière qui fut celle du XX^e siècle, on passe maintenant à une gestion multifonctionnelle des espaces naturels.

Dire et redire l'épopée de la reforestation du mont Ventoux par nos grands aînés de l'administration des Eaux et Forêts, épopée rendue possible par une volonté politique nationale, mais qui rencontra aussi la volonté de personnalités locales courageuses comme les maires de Bedoin, Eymard père et fils, qui surent emporter l'adhésion d'une majorité : voici un noble discours maintes et maintes fois repris.

Mais après ? Que sont les reboisements devenus ? Qu'en a-t-on fait ? A quoi ont-ils servi ?

C'est l'ambition de cet article, que d'apporter quelques éclairages sur ces questions, par les aménagements forestiers des forêts publiques du massif.

Pour lever tout malentendu, précisons tout de suite un point de vocabulaire à l'attention des lecteurs peu versés dans la gestion des forêts publiques. Les aménagements dont il sera question ici, n'ont rien à voir avec l'action d'aménageurs au sens commun du terme. Ce terme d'origine ancienne, aussi vieux que l'action des administrations en charge des forêts pour instaurer une gestion durable de celles-ci, désigne les documents qui régissent la gestion de chaque forêt publique : état des lieux, bilan de la gestion passée, définition des enjeux et objectifs pour une nouvelle période (allant de 10 à 30 ans suivant les périodes), plan de gestion détaillant en particulier les itinéraires sylvicoles qui seront suivis pour atteindre cet objectif. Il se veut la bible du gestionnaire d'une forêt publique.

Les premiers entretiens des reboisements de Restauration des terrains en montagne (RTM)

Sans nous étendre sur une question déjà traitée par ailleurs, rappelons que l'essentiel des reboisements RTM fut réalisé sur une période s'étendant de 1860 à 1930 (avec quelques prolongations jusque vers 1945).

Si ces reboisements furent largement à dominante résineuse dans les forêts domaniales, il n'en fut point de même là où les communes prirent à leur charge ces reboisements. C'est ainsi que des semis de glands furent largement pratiqués de 1860 à 1898, et avec succès, dans les forêts communales de Bedoin et Flassan.

La mise en défens (mise hors pâturage) des zones de reboisements s'est imposée : si elle a été une condition du succès des reboisements artificiels, a aussi permis que des reboisements naturels se développent à partir des arbres et peuplements préexistants.

Très classiquement, les premiers soins apportés aux reboisements, dans les décennies qui suivirent leur création, consistèrent en des travaux d'éclaircies (diminution de la densité des jeunes peuplements). Les bois récoltés à cette occasion, de diamètres réduits, semblent avoir été utilisés prioritairement pour la confection de fascines et petits barrages pour limiter l'érosion, ainsi que pour soutenir les sentiers en zones pentues. Malheureusement, ces éclaircies qui nécessitaient des financements relativement importants, furent arrêtées en forêts domaniales vers 1935, faute de crédits suffisants.

Dès 1906, les attaques de Chenilles processionnaires du pin étaient déjà suffisantes pour justifier les premières opérations d'échenillage dans les plantations.

En somme, la période 1860-1945 fut essentiellement consacrée à la mise en place des reboisements et à leur entretien. Ce n'est qu'à la fin de cette période qu'on note les premières coupes de "jardinage" dans les résineux semés en forêt communale de Bedoin. C'est le début de l'entrée en production (de bois) des nouveaux peuplements forestiers.

Première génération d'aménagements succédant aux reboisements : l'entrée en production des nouveaux peuplements

A quelques décalages près, cette première génération d'aménagements a couvert la **période 1947-1976**. Elle a concerné les séries RTM domaniales de Saint-Léger et de Brantes (1947-1969), les séries RTM domaniales d'Aurel et de Sault (1959-1976), la forêt communale de Bedoin (1953-1969). Nous n'avons par contre pas trouvé d'informations concernant d'éventuels aménagements, avant 1960, pour les séries RTM de Malaucène et de Beaumont-du-Ventoux.

Concernant les séries RTM domaniales, ces aménagements les découpaient chacune en deux types de séries :

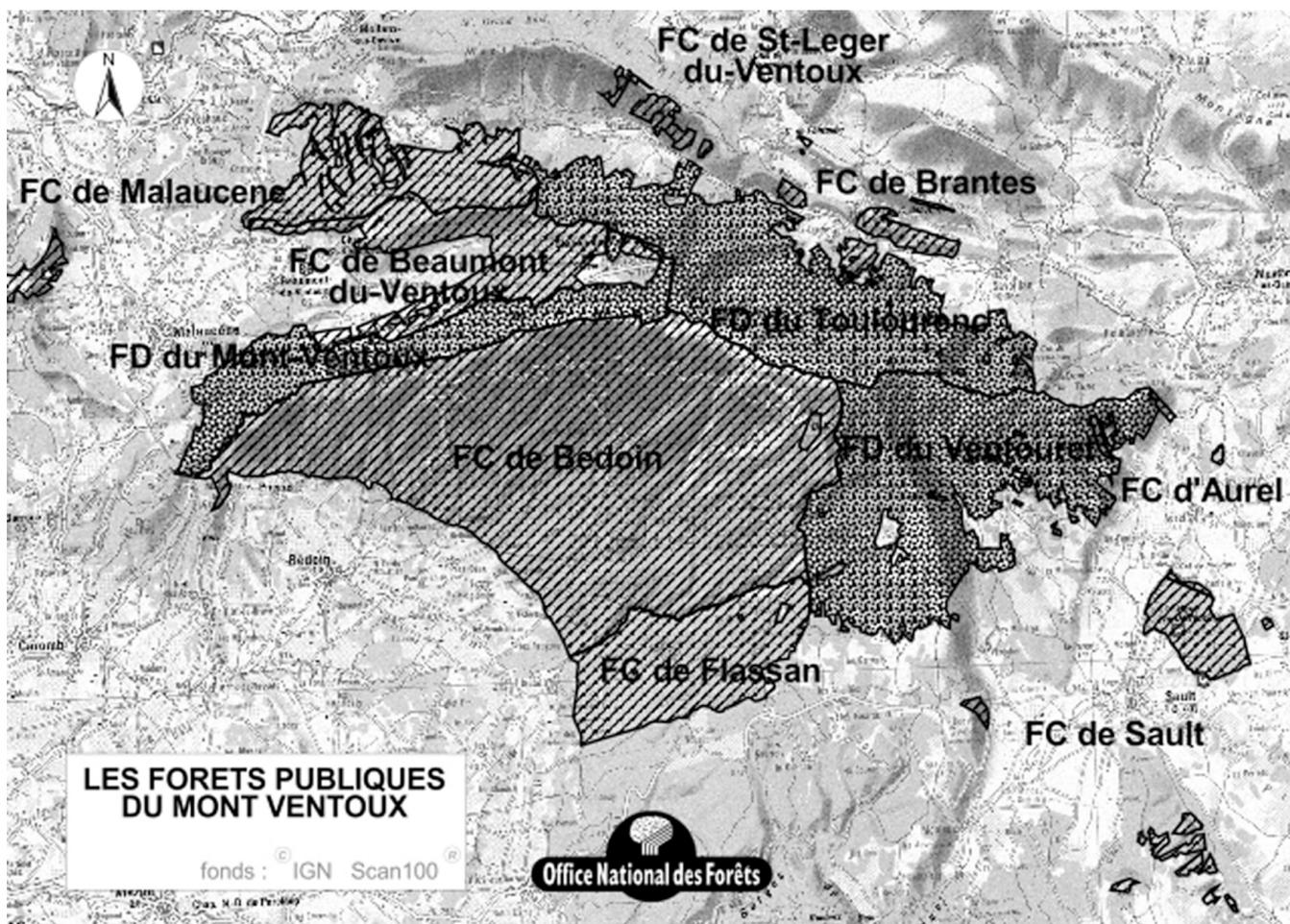
- les séries de production appelées série à aménager, série résineuse en futaie régulière, pour 50 à 70% de la surface totale de la forêt ;
- les séries hors cadre, c'est-à-dire sans gestion sylvicole, pour 30 à 65% de la surface totale de la forêt (absence de peuplements ou peuplements jugés inaccessibles).

Quant à la forêt communale de Bedoin, elle fit l'objet de deux aménagements différents, l'un pour la série des Cèdres de Rolland, l'autre pour la série des Pins noirs de Perrache.

Notons que la série domaniale RTM de Sault et la forêt communale de Bedoin ont également été dotées de séries de taillis pour les peuplements forestiers feuillus.

La sylviculture pratiquée a consisté :

- pour les peuplements résineux, en coupes d'éclaircies (qui seront jugées insuffisantes à l'issue de la mise en œuvre des aménagements) ;
- plus spécifiquement pour la forêt communale de Bedoin, en coupes de régénération dans les cèdres et pins noirs (avec déjà des problèmes : régénération effective des pins noirs insuffisante ; semis rarement dégagés et éclaircis par manques de crédits) ;
- pour les feuillus, des coupes de taillis (voir plus loin le chapitre concernant les forêts communales).



En général et sans doute à l'exception des cèdres, les bois récoltés lors des coupes ont été destinés à la fabrication d'étais de mines, caisses, poteaux et pâtes à papier.

Deuxième génération d'aménagements : gérer en bon père de famille l'œuvre des aînés

Cette deuxième génération d'aménagements post RTM, a couvert en gros la **période 1968-1991**, avec quelques exceptions (à partir de 1961 pour les forêts domaniales de Malaucène et de Beaumont-du-Ventoux, jusqu'en 1996 pour les forêts domaniales de Sault et d'Aurel).

Fait sans doute significatif, on ne parlait déjà plus de séries domaniales RTM, mais de forêts domaniales. Cette nouvelle génération

d'aménagements a donc concerné les forêts domaniales de Saint-Léger, de Brantes et de Savoillan (1968-1991), les forêts domaniales d'Aurel et de Sault (1974-1996), les forêts domaniales de Malaucène et de Beaumont-du-Ventoux (1961-1983), la forêt communale de Bedoin (1968-1990).

Concernant les séries RTM domaniales, ces aménagements les découpaient chacune en deux types de séries :

- les séries de production appelées série à aménager, série de production résineuse en futaie régulière, série de transformation en futaie régulière, série de conversion en futaie régulière, pour 60 à 90% de la surface totale de la forêt (augmentation donc des zones considérées comme productives par rapport aux aménagements de la première génération), à l'exception de la forêt domaniale de Savoillan (30% seulement). Notons que l'ancienne série de taillis de la série RTM domaniale de Sault est devenue une série de conversion en futaie régulière ;

– les séries hors cadre, pour 10 à 40% de la surface totale de la forêt (mais 70% pour la forêt domaniale de Savoillan). Rappelons ici qu'étaient classées en séries hors cadre les portions de forêts non susceptibles de production forestière récoltable. La végétation, dont les formations forestières, y étaient laissée en libre évolution. Il s'agissait alors, non d'un choix à finalité biologique, mais plutôt d'entériner une incapacité et/ou inutilité à intervenir.

Quant à la forêt communale de Bedoin, elle fit à nouveau l'objet de deux aménagements différents, l'un pour la série des Cèdres de Rolland, l'autre pour la série des Pins noirs de Perrache.

La forêt communale de Bedoin est toujours dotée de séries de taillis pour les peuplements forestiers feuillus, mais surtout, outre la série hors cadre, deux autres séries ont été définies sous la dénomination de séries en réserve. On peut voir là un début d'évolution dans les mentalités forestières : des zones boisées (Pin sylvestre, Pin à crochets, Hêtre, Chênes), mais où n'est pas pratiquée de sylviculture pour produire du bois, ne sont plus considérées pour autant comme des zones sans intérêt et donc hors gestion. Ces deux séries en réserve et la série hors cadre concernent 30% de la forêt communale de Bedoin.

En matière de sylviculture, si les coupes d'éclaircies se pratiquent toujours, les coupes de régénération sont maintenant nettement à l'ordre du jour partout.

Photo 1 :
Cédraie sous la neige
Photo J. Haurez



Mais l'acquisition effective de la régénération se heurte toujours à deux problèmes, plus ou moins graves suivant les forêts :

– la régénération des pins noirs est toujours jugée insuffisante. A titre d'exemple, sur les forêts domaniales de Sault et d'Aurel, alors que 45% étaient considérés à régénérer par l'aménagement, seuls 10% le furent effectivement. Les explications avancées portaient sur la trop faible intensité des coupes et sur la concurrence herbacée ;

– les semis sont toujours rarement dégagés et les plantations prévues faiblement réalisées par manque de crédits.

Pour les feuillus en forêt communale de Bedoin, leur gestion est traitée dans le chapitre ci-dessous.

Nous n'avons malheureusement pas trouvé de mentions concernant les utilisations des bois récoltés lors de cette nouvelle période.

En forêts communales encore boisées naturellement, des aménagements pour la gestion des taillis au service des populations locales

Durant toute la période balayée précédemment (1860-1996), les forêts communales ou parties de forêts communales encore boisées naturellement lors de la mise en œuvre de la politique RTM connurent une histoire différente. Il s'agit de la forêt communale indivise de Malaucène et Beaumont-du-Ventoux (séparée en deux forêts communales à partir de 1983), des forêts communales de Brantes, de Saint-Léger du Ventoux, d'Aurel, de Flassan, auxquelles il faut rajouter une partie de la forêt communale de Bedoin.

Ces forêts étaient composées pour l'essentiel de peuplements de Chênes, parfois de Hêtre, à l'exception notable de la forêt communale de Beaumont-du-Ventoux qui comprenait des peuplements de Sapin pectiné (qui existent toujours aujourd'hui et en sont en quelque sorte le fleuron).

De ce fait, dès 1836 et jusque vers 1984, les aménagements ont toujours pris la forme de règlements d'exploitation, documents très simples donnant l'ordre des passages en coupes. En outre et jusque vers 1945, ces

documents classaient, pour chaque forêt communale, des zones en "quart en réserve" (un quart de la forêt non exploité pour pouvoir obtenir une source de revenus et de bois de chauffage exceptionnelle en cas d'événement particulièrement grave tel qu'une guerre).

Pour l'essentiel, la sylviculture a consisté en coupes de taillis. Parfois assez rapprochées avant 1880 (par exemple reconduites tous les 15 ans pour la forêt communale de Brantes ou tous les 20 ans pour la forêt communale indivise de Malaucène et Beaumont du Ventoux), ces coupes sont passées par la suite à la rotation théorique de 25 à 35 ans suivant les cas.

Des semis de glands ont été réalisés avec succès en forêts communales de Flassan et de Bedoin entre 1860 et 1896.

A partir de 1972, quelques plantations résineuses, dites "d'enrichissement du taillis", furent pratiquées. On utilisa principalement le Cèdre de l'Atlas et le Pin noir d'Autriche. Les feuillus, en particulier les chênes, étaient considérés comme de faible valeur économique et, dans l'esprit des forestiers de l'époque, l'installation de résineux ne pouvait qu'être favorable au bilan économique de la forêt.

Notons que pendant une longue période (au moins 1875 à 1967), les sapins de la forêt communale de Beaumont-du-Ventoux sont restés en réserve totale. Vue la beauté actuelle de ces peuplements de sapins, la mesure a probablement été salutaire.

Quelle production pouvait-elle être espérée de la conduite en taillis des peuplements feuillus ? Des fagots et branchages quand la rotation du taillis était fixée à 15 ans ; du bois de chauffage quand la rotation est passée à 30 ans ; des feuilles, du bois morts et des herbes délivrés gratuitement en « menus produits » tant que cela a intéressé la population locale. Le bois fut parfois transformé en charbon de bois sur place. Une partie des bois de chauffages, fagots, branchages et menus produits fut exploitée en affouage (produits délivrés sur pied à la population pour son usage domestique, charge à elle de venir les exploiter).

Toutefois, une vision de cette période par trop idyllique ne serait pas de mise. En effet, dès 1920, des difficultés d'exploitation et de vente apparaissent et prennent de l'ampleur : relief et absence de desserte,

faible valeur des produits concourent pour mettre à mal les règlements d'exploitation. Dans le cas extrême de la forêt communale de Saint-Léger-du-Ventoux, plus aucune récolte n'y a été pratiquée depuis 1942.

Troisième génération d'aménagements : les débuts de l'ouverture aux nouvelles fonctions de la forêt

Cette troisième génération d'aménagements a couvert une **période relativement récente : à partir de 1984** (1979 pour la forêt communale de Flassan) **jusqu'en 2004**. Certains des aménagements étaient prévus pour guider la gestion jusqu'en 2008 ou 2011. Comme nous le verrons plus loin, leur révision a dû être anticipée.

Cette nouvelle génération d'aménagements de transition a concerné toutes les forêts publiques du Ventoux (à l'exception du cas particulier de la forêt communale de Saint-Léger-du-Ventoux, restée sans aménagement jusqu'en 2002). On notera qu'à l'occasion du renouvellement de leurs aménagements, les forêts domaniales de Brantes, de Saint-Léger et de Savoillan ont été fusionnées en une seule forêt domaniale du Toulourenc.

Dans la plupart des aménagements, trois types de séries ont été définis. Bien que leurs appellations aient varié, on pourrait les caractériser ainsi : des séries en futaies régulières résineuses ; des séries feuillues et des séries en futaies irrégulières ou jardinées résineuses à fortes composantes feuillues ; des séries de protection (ou encore appelées hors cadre). Ces trois types seront traités ici séparément, du fait de leurs caractéristiques fort différentes.

Séries en futaies régulières résineuses

Ces séries ont concerné de 25 à 65% des surfaces des forêts.

La sylviculture pour produire du bois constituait la principale préoccupation de ces séries. Plusieurs préoccupations étaient présentes dans l'esprit des forestiers qui ont rédigé ces aménagements :

– Régénérer les peuplements résineux :

Le Cèdre de l'Atlas se régénérât sans difficultés en forêt communale de Bedoin, au point de commencer à coloniser les taillis de chênes voisins. Aussi, l'engagement de sa régénération a-t-elle été décidée en forêt domaniale de Malaucène.

Par contre et comme dans la période précédente, la régénération naturelle du Pin noir d'Autriche restait le gros problème à traiter. Il fut décidé, avec un succès incontestable, d'expérimenter une régénération par trouées en forêt domaniale de Beaumont-du-Ventoux. Dans la même période, les difficultés de régénération du Pin noir en forêt communale de Bedoin étaient telles, au point de rendre inapplicable le calendrier des coupes, qu'il fut décidé de réviser de manière anticipée l'aménagement de la partie de la forêt dite "Série des pins noirs de Perrache". Sur les autres forêts publiques, sa régénération fut engagée ou poursuivie avec des fortunes diverses.

D'une manière plus générale, c'est la régénération de l'ensemble des autres espèces résineuses qui fut poursuivie, parfois engagée, durant cette période. Ainsi, il était considéré qu'il était désormais grand temps de procéder à la relève de la première génération forestière issue des semis et plantations RTM du Ventoux, voire de l'achever.

Photo 2 :

Série de production de pin noir d'Autriche
Photo D.A.



On constatait déjà à l'époque un phénomène qui n'a fait que s'amplifier depuis : l'apparition de semis de Hêtre (versants nord et sud) et de Sapin pectiné (versant nord uniquement) sous les pins dans l'étage montagnard.

– *Eclaircies* : sans problèmes notables, elles ont été amorcées ou poursuivies dans les peuplements résineux encore jeunes.

– *Enrichissement des forêts par transformations de peuplements et substitutions d'espèces* : vus sa parfaite adaptation écologique, son grand intérêt technologique et économique, sans oublier son indéniable valeur esthétique, l'extension du Cèdre de l'Atlas (par semis et plantations) fut engagée en forêts domaniale et communale de Malaucène et en forêt communale de Flassan. D'autres substitution d'espèces furent décidées en forêt communale de Bedoin (récolte du Pin à crochets dans l'étage montagnard pour lui substituer des Sapins méditerranéens, le Mélèze d'Europe et le Pin sylvestre).

Séries feuillues et séries en futaies irrégulières ou jardinées résineuses à fortes composantes feuillues

Ces séries ont concerné de 10 à 55% des surfaces des forêts.

Si l'objectif principal de ces séries est resté la production immédiate de bois (bois de feu pour les chênaies, bois d'œuvre et d'industrie pour les peuplements résineux), de nouvelles préoccupations se sont faites jour dans le sens d'investissements pour l'avenir passant par des sacrifices d'exploitation dans le présent.

La sylviculture y était fort différente suivant les peuplements concernés :

– pour la plupart des chênaies, coupes de taillis pour récolter du bois de feu, le temps de rotation des taillis étant compris entre 30 ans et 45 ans (temps de rotation encore rallongé par rapport à la période précédente) ;

– pour certaines chênaies de la forêt communale de Bedoin, transformation du taillis par enrésinement naturel ou artificiel en Cèdre de l'Atlas et Pin noir d'Autriche (c'est le fameux "enrichissement" déjà évoqué plus haut) ;

– pour les taillis de Hêtre, conversion en futaies sur souches ;

– coupes d'irrégularisation ou de jardinage dans les peuplements résineux exploitables en y favorisant l'installation de feuillus par régénération naturelle.

Séries de protection

Ces séries, parfois nommées "de protection-production" ou "hors cadre", ont concerné de 20 à 75% des surfaces des forêts.

Elles représentaient un agrandissement des anciennes séries hors cadre pour prendre en compte les difficultés d'accès de plus en plus contraignantes en rapport avec la médiocrité des produits (peuplements résineux peu denses et trop jeunes, taillis de faibles valeurs économiques). Elles visaient également à protéger les processus en cours de boisement des milieux ouverts. Mais leur changement fréquent de dénomination (ex : le passage de série hors cadre en série de protection-production à intérêt écologique en forêt domaniale du Toulourenc) traduisait surtout la reconnaissance des fonctions de protection des sols et de la biodiversité de cette série (passage d'une série définie par la négative à une série à fonctions positives).

L'évolution naturelle y était la règle générale. Parfois, des coupes d'irrégularisation ont été pratiquées dans les peuplements résineux exploitables pour y permettre l'installation du Hêtre et du Sapin pectiné par régénération naturelle.

Notons aussi quelques travaux à intérêt écologique (ex : débroussaillage des pelouses à Genêt de Villars envahies par le Buis en forêt domaniale de Malaucène).

Sur l'ensemble de la forêt

Certaines opérations n'étaient que la poursuite de pratiques antérieures. Citons :

– *pistes* : dans les zones exploitables, création, amélioration et entretien du réseau de pistes (la sortie des bois coupés nécessitant maintenant l'accessibilité aux tracteurs forestiers et camions) ;

– *truffes* : concessions de fouille de truffes (30% des revenus de la forêt communale de Bedoin) ;

– *DFCI* (Défense de la forêt contre les incendies) : entretien des équipements DFCI.

Par contre, deux objectifs nouveaux sont apparus :

– *accueil du public* : l'augmentation de la fréquentation du public (sous des formes variées) considérée comme justifiant des mesures spécifiques à l'accueil du public, telles que l'entretien de sentiers, la remise en état de murets de pierres sèches, la création de belvédères, la création de sentiers d'interprétation. Ainsi, les fonctions récréative et pédagogique de la forêt commencent à être prises en compte dans la gestion de la forêt ;

– *protection de la biodiversité* : on n'en est là qu'aux débuts d'une politique de maintien de la biodiversité qui a pris de l'ampleur dans les aménagements les plus récents. Citons les principales mesures inscrites dans les aménagements : non reboisement des "vides", favoriser mélanges d'essences, conservation de quelques arbres morts, sénescents ou creux pour certaines espèces animales.

Bilan en matière sylvicole à l'issue de cette troisième génération d'aménagements

La production annuelle a atteint des niveaux importants. On peut l'estimer, tous produits bois confondus, à 14 500 m³/an.

Cependant, trop de coupes sont encore restées invendues (problèmes d'exploitabilité), avec parfois une surestimation des volumes présumés réalisables.

D'autre part, les difficultés pour obtenir la régénération naturelle du Pin noir d'Autriche ont perduré dans certaines forêts (techniques inadaptées laissant en particulier de trop fortes densités sur pied)

Enfin, la régénération du Cèdre a été jugée insuffisante (en particulier du fait de la nécessité de prendre en compte les impacts paysagers) dans son plus beau bastion, la forêt communale de Bedoin.

Quels usages pour le bois récolté ?

La majeure partie des pins récoltés a été destinée à l'usine de cellulose de Tarascon. Les coupes de cèdres et sapins ont alimenté les filières de la construction et de l'ameublement (dont une scierie locale pour le sapin). Quant aux coupes de chênes et hêtres, elles ont permis d'alimenter le marché local en bois de chauffage.

Quatrième génération d'aménagements : la gestion d'un territoire, des aménagements de maturité ?

La dernière génération d'aménagements, ceux qui ont été écrits les plus récemment et sont toujours en vigueur, a débuté en 1997. On peut tout de suite remarquer que plus de la moitié d'entre eux ont été révisés de manière anticipée : forêt domaniale du Ventoux (issue de la fusion des forêts domaniales de Beaumont-du-Ventoux et de Malaucène) ; forêt communale de Flassan ; forêt communale de Bedoin (dotée de trois aménagements distincts) ; forêt domaniale du Toulourenc. C'est dire que les gestionnaires des forêts publiques considéraient que ces aménagements n'étaient plus applicables dans le contexte actuel.

Pourquoi ?

Une partie de la réponse se trouve dans les objectifs de gestion retenus dans cette nouvelle génération d'aménagements.

On y trouve des objectifs traditionnels :

– assurer la pérennité de la forêt (pour produire du bois et alimenter la filière bois,

pour protéger les sols contre l'érosion, en conciliant les divers objectifs) ;

– maintenir des coupes affouagères pour la population (dans certaines forêts communales) ;

– produire de la truffe ;

– chasser.

Mais aussi des objectifs qui relèvent des nouvelles attentes de notre société urbaine pour des espaces qu'elle considère comme naturels :

– protection des milieux, de leur diversité et de leur richesse (écologique, floristique, faunistique) ;

– maintien de la qualité des paysages ;

– accueil du public et donc de tous les usages de loisirs ;

– contribution au développement touristique des communes environnantes par la qualité des paysages et des milieux.

L'autre partie de la réponse se trouve dans certains des problèmes posés et solutions retenues :

– retards préoccupants dans la régénération : on décide des programmations importantes de coupes (plus fortes dans le cas du Pin noir d'Autriche) comme en forêt domaniale du Toulourenc ;

– exploitabilité des taillis surestimée : prenant en compte les problèmes d'inaccessibilités et de sensibilités paysagères, une partie d'entre eux vont être laissés en libre évolution, comptant sur le dragonnement pour leur renouvellement ;

– nombreux semis de Sapin pectiné abrutis en versant nord du Ventoux : une intensification de la chasse au Chamois est retenue comme incontournable et urgente ;

– diversité des habitats naturels et des espèces que la gestion forestière met ou pourrait mettre en péril : diverses mesures sont retenues pour conserver et augmenter la biodiversité (conserver les peuplements mixtes feuillus-résineux, laisser en libre évolution certains peuplements tels que des futaies irrégulières de Sapin pectiné et des futaies sur souches et taillis de Hêtre, diversifier les structures et compositions des peuplements, constituer un réseau de petites zones de peuplements matures, conserver des arbres morts et dépérissants, intervenir pour maintenir des milieux ouverts + conserver des arbres morts) ;

Photo 3 :
Grumes de cèdres
Photo J. Haurez



– plupart des forêts très visibles en visions lointaine et interne : des mesures concernant les coupes sont retenues telles que : soigner les coupes dans leurs formes (éviter les interventions aux formes trop géométriques, en particulier les coupes rases de taillis) et leur répartition spatiale et temporelle ; renoncement aux coupes sur certaines parcelles considérées comme trop sensibles sur le plan paysager.

En conformité avec les évolutions précédemment évoquées et dans la quasi totalité des aménagements, deux types de séries ont été définis. Bien que leurs appellations aient varié, on pourrait les caractériser ainsi : des séries de production et protection ; des séries de protection à intérêt écologique. Ces deux types seront traités ici séparément du fait de leurs caractéristiques fort différentes.

Séries de production et protection

Ces séries représentent de 40 à 100% des surfaces des forêts.

La production de bois y est “raisonnablement” recherchée (parcelles bien desservies, classes de fertilité moyennes à bonnes) en tenant compte des contraintes paysagères et fréquentation touristique. Mais cette production de bois doit y être rendue compatible avec la protection des milieux et des paysages.

Parmi les principales mesures sylvicoles, nous retiendrons :

– la poursuite de la régénération des peuplements résineux, en particulier la régénération du Pin noir d’Autriche par éclaircies fortes ;

– l’accompagnement de la remontée biologique des Hêtre et Sapin par sylviculture adaptée et par non intervention ;

– la poursuite des coupes dans les taillis exploitables, avec conversion en futaie sur souches pour les plus beaux d’entre eux ;

– le rééquilibrage des classes d’âge et la diversification des structures et compositions des peuplements dans les cédraies (en particulier en faveur de la richesse de l’avifaune).

Les prévisions d’évolution à long terme des différentes espèces forestières font état, en moyenne sur l’ensemble du Massif, de :

– la diminution modérée du Pin noir d’Autriche, assez forte du Pin sylvestre et du

Pin à crochets ;

– l’augmentation modérée du Cèdre de l’Atlas ;

– l’augmentation modérée à assez forte du Sapin pectiné ;

– la relative stabilité des Chênes vert et pubescent ;

– l’augmentation assez importante du Hêtre.

On y voit la prise en compte et l’accompagnement de grandes évolutions dans la couverture forestière du Ventoux : extension spontanée ou aidée du Cèdre de l’Atlas dans les chênaies et les landes à Buis ; remplacement progressif spontané et accompagné des pinèdes RTM de l’étage montagnard par des hêtraies ou hêtraies-sapinières.

Séries de protection à intérêt écologique

Deux séries vouées à la protection : série d’intérêt écologique général (appelée à devenir une Réserve biologique intégrale) et série de protection physique, forêt domaniale du Toulourenc.

Ces séries représentent de 0 à 60% des surfaces des forêts.

Les objectifs principaux y sont :

– le maintien en bon état de conservation (par intervention et non intervention) des habitats remarquables de milieux ouverts + laisser vieillir des milieux forestiers pour raisons biologiques (vieilles hêtraies), historiques (témoins RTM), didactiques, scientifiques (conserver des peuplements témoins sans intervention), forêt domaniale du Ventoux ;

– la préservation, la restauration (parfois) et le suivi des milieux remarquables (dont les milieux ouverts et les peuplements forestiers “subnaturels”) ;

– la protection générale des milieux, des paysages et des sols ;

– la chasse ;

– l’accueil du public ;

– la contribution au développement touristique des communes par la qualité des paysages et des milieux.

Notons que la série d’intérêt écologique de la forêt domaniale du Toulourenc est en cours de conversion en Réserve biologique intégrale.

Si la libre évolution de la végétation est souvent retenue, il n'en reste pas moins que des opérations de limitation de la progression des ligneux dans les pelouses sont prévues et mises en œuvre (par exemple, pour limiter l'envahissement des pelouses à Genêt de Villars par le Buis ou pour limiter la colonisation de pelouses montagnardes par le Pin à crochets et le Pin sylvestre). Ces opérations intègrent un entretien par le pastoralisme.

Les prévisions d'évolution à long terme des différentes espèces forestières sont souvent assez proches de celles déjà évoquées pour les séries de production et protection. Mais surtout, les milieux ouverts occupent souvent près du quart de la surface de ces séries et sont en voie de régression naturelle : les ligneux, en particulier les peuplements forestiers, n'ont plus besoin des grandes opérations de reboisement pour progresser.

D'une société à une autre

La société encore rurale de la fin du XIX^e siècle nous a légué des forêts communales composées pour l'essentiel de feuillus (chênes et hêtres), lesquels étaient aptes à satisfaire les besoins des populations locales. Par volonté politique, nationale mais aussi relayée parfois au niveau local, les germes d'une forêt, destinée tant à enrayer l'érosion galopante qu'à alimenter une industrie du bois, ont été mis en place à partir de la même époque sur le mont Ventoux.

L'histoire de ces forêts au cours du XX^e siècle a vu :

- la conduite avec succès des nouveaux peuplements issus des plantations pour en faire des forêts de production ;

- la montée en puissance de la production résineuse (Cèdre de l'Atlas et Pins pour l'essentiel) ;

- la mise en régénération de ces peuplements résineux vieillissants, avec des difficultés spécifiques au Pin noir d'Autriche ;

- les difficultés croissantes à poursuivre la production de bois de feu d'une partie des chênaies.

Avec une récolte de bois avoisinant 14 500 m³/an, alimentant aussi bien l'industrie papetière que les filières de la construction et de l'ameublement et tout en

continuant à répondre aux besoins locaux en bois de chauffage, on peut considérer que la gestion forestière du XX^e siècle sur le mont Ventoux est un succès.

La fin du XX^e siècle et le début du XIX^e sont marqués par un virage aux conséquences importantes sur le mont Ventoux : la société désormais urbaine a un nouveau regard et de nouvelles attentes quant aux forêts et, plus largement, ce qu'il est maintenant convenu de nommer les "espaces naturels".

Ainsi, le mont Ventoux est devenu :

- un ensemble d'espaces naturels, très riche en biodiversité, accueillant des espèces rares, tout cela devant absolument être préservé ;

- un monument esthétique auquel il serait criminel de porter atteinte ;

- un espace ludique et sportif qui doit être équipé pour cela, mais avec un minimum de contraintes d'usages ;

- le support de toute une activité commerciale dans les villages et villes l'environnant, ce qui nécessite qu'il reste assez beau et mythique pour pouvoir "communiquer".

De la gestion forestière qui fut celle de l'essentiel du XX^e siècle, on passe maintenant à une "gestion multifonctionnelle des espaces naturels" : nombreuses actions en faveur de la biodiversité, accompagnement de la dynamique forestière spontanée et en particulier de la "renaturalisation" des peuplements forestiers de l'étage montagnard, accueil du public et de tous les usages de loisirs (dont la chasse), préservation des paysages, pérennisation de la forêt et, en compatibilité avec tout ce qui précède, production de bois.

Pour illustrer un aspect de l'évolution de la gestion vue à travers les aménagements forestiers, voici, en moyenne au niveau de l'ensemble des forêts publiques du mont Ventoux, l'évolution du rapport séries de production ou production-protection / séries hors cadre ou de protection :

- aménagements post RTM de 1968 à 1991 : 78% - 22% ;

- aménagements de transition de 1984 à 2004 : 72% - 28% ;

- aménagements "de maturité" de 1997 à 2019 : 64% - 36%.

J.G.

Jacques GOURC
Office national
des forêts
Direction territoriale
Méditerranée
CS 80411
13097 Aix-en-
Provence Cedex 02
Tél. : 04 42 17 57 00
Mél :
jacques.gourc@onf.fr